

SUPPRESSIONS DE POSTES : BLANQUER COMPTE SUR LES AED POUR BOUCHER LES TROUS !



Le projet de réforme Blanquer « Pour l'école de la confiance » et en particulier son article 14, concerne directement les surveillant.e.s (AED) ! Il espère voir nous voir devenir des variables d'ajustement dans les académies en pénurie de prof... On supprime des postes, on sur-charge les classes, et on demande aux AED de boucher les trous ? Explications.

L'article 14 de la loi Blanquer prévoit que les AED en situation d'étude pourront être amené.e.s, par la mise en place de

contrats spécifiques, à prendre en charge dès la deuxième année de licence jusqu'à 8h d'enseignement par semaine : soit près de la moitié du service d'un.e professeur.e, le tout - au bas mot - pour 240 euros par mois ! Sans compter le temps de préparation des enseignements, la loi Blanquer ne précise ni les conditions de travail ni les rémunérations **exactes** que seront celles de ces AED-profs, laissant le soin aux rectorats académiques de mettre en place cette « innovation » comme bon leur semble. Autrement dit, le gouvernement compte sur nous, « Assistant.e.s d'éducation », pour combler le déficit en enseignant.e.s titulaires dans les zones les plus précaires ! Mais ce n'est pas tout.

D'une part, nous sommes pour la **revalorisation du travail pédagogique et éducatif que nous effectuons déjà au quotidien** : aide aux devoirs, permanence, suivi et accompagnement des élèves dans leur scolarité, parfois même leur vie privée, leur santé, sans oublier lorsque nous nous improvisons parfois comme animatrice.eur.s, ou médiatrice.eur.s (sur différents conflits) etc.

D'autre part, et contrairement à ce que la réforme semble suggérer, nous ne nous contentons pas d'exercer des fonctions de contrôle et de surveillance, mais nous remplissons de réelles fonctions éducatives, voir pédagogiques. Chaque jour, nous sommes amené.e.s à effectuer des tâches éducatives, voir pédagogique, aussi bien formelles qu'informelles ! Par l'article 14, nous dénonçons la non-reconnaissance de ce travail éducatif que nous effectuons diversement déjà en plus de nos fiches de postes et parce que nous nous engageons tous les jours auprès des élèves.

Étant donné ce travail, nous pensons que l'augmentation de notre rémunération prévue par l'article 14 nous est entièrement dû, **indépendamment de nos diplômes et projets d'études !**

En effet, nous pensons que l'article 14 aura pour effet de prioriser les candidat.e.s aux postes d'AED qui suivent certaines formations universitaires (notamment MEEF). En ce sens, **il crée une inégalité entre candidat.e.s aspirant.e.s au métier d'AED sur la base de leur cursus universitaire et dédouble ce statut d'AED** : il normalise la distinction entre des AED qualifié.e.s et non-qualifié.e.s. Ce faisant, il produit une nouvelle forme de concurrence et de hiérarchie à l'intérieur même du recrutement et des vies scolaires.

Cette réforme nous met non seulement en concurrence entre nous, mais nous met aussi **en porte-à-faux vis-à-vis des revendications professionnelles actuelles du corps enseignant**, en nous sommant d'accepter des conditions de travail qu'ils et elles contestent actuellement comme précaires.

Contre le projet Blanquer, nous appelons donc à la convergence des revendications des prof, des AED, AVS et AESH !

Derrière les contrats de « pré-professionnalisation » prévus par l'article 14 se profile toujours et encore la même politique de casse de l'éducation et de « flexibilisation ». Cela concerne aussi bien les conditions de recrutement, puisque ces AED-profs seront recruté.e.s directement par les chef.fe.s d'établissement au lieu du rectorat (et qu'un concours interne spécifique leur sera dédié), que les conditions de travail elles-mêmes, avec des salaires et des effectifs encore revues à la baisse.

Le gouvernement a exprimé sa volonté de prioriser les académies et matières dites « déficitaires ». Or, la mise en place de conditions de travail encore dégradées et de rémunérations toujours plus faibles n'est pas une solution aux problèmes de recrutements, de la même manière que **les AED ne sont pas une ressource à utiliser pour combler ce déficit**.

Nous nous interrogeons donc sur ce **contournement des modes de recrutement traditionnels** : pourquoi faudrait-il passer par des AED souvent déjà précaires pour combler un déficit en enseignants titulaires ?

Nous dénonçons cette réforme, qui comme toutes celles de ce gouvernement, porte comme seule solution de crise une politique de réduction des dépenses publiques destructrices pour nos conditions de travail, sans oublier les conditions d'études des élèves.

LES AED NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT.

NOUS REVENDIQUONS DÈS MAINTENANT :

- **TITULARISATION POUR TOUS.TES SANS CONDITIONS DE DIPLÔME OU DE NATIONALITÉ**
- **SALAIRE À 1700 EUROS**
- **LA PRIME REP POUR TOUS LES PERSONNELS TRAVAILLANT EN REP**
- **UN TEMPS PLEIN À 28H**
- **L'ABROGATION DE L'ARTICLE 14 ET DE LA LOI BLANQUER**

Nous appelons aussi à la mobilisation aux côtés de nos collègues AESH, rassemblement devant le rectorat les 15 (14h30) et 23 Mai (10h).

Contact : precaires_aed@riseup.net